

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2016**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 8), Mohamed GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

EXCUSÉS

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Fabienne TIRTIAUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

POUVOIRS

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8), Fabienne TIRTIAUX à Bernard GUEDON, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT à Roland CRIMIER, Lucienne DAUTREY à Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume COUALLIER

La séance est ouverte à 19 h 00.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2016-027 à 2016-035

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2016-027 à 2016-035).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

LE CONSEIL PREND ACTE

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise en œuvre du Procès-Verbal Électronique (PVE)

Lancé en 2009, le Procès-Verbal Électronique (PVE) est déployé progressivement sur l'ensemble du territoire.

Avec le PVE, les agents des services de police constatent et relèvent l'infraction au Code de la route par le biais d'appareils numériques portables. Les données de l'infraction sont ensuite télétransmises au Centre National de Traitement de Rennes (CNT), le propriétaire du véhicule étant identifié par le Système d'immatriculation des véhicules (SIV). L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

Le déploiement de ce système est soumis à une convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) et est susceptible d'être subventionné.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'État.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 2

***Vote Contre
François VURPAS***

***Abstentions
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON***

4 - ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement retenues pour les animations pédagogiques du Projet Nature du plateau des Hautes-Barolles 2016-2017

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2016, le programme d'actions pour l'année 2016 du Projet Nature des Hautes-Barolles a été approuvé, en particulier l'action n°6 qui vise la sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine.

Aussi la commune de Saint-Genis-Laval a lancé un appel à projet en 2016 pour que des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire assurent cette mission. Six associations ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature, à savoir : ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire), ARTHROPOLOGIA, CUEILLE ET CROQUE, FRAPNA (fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), LPO (ligue pour la protection des oiseaux) et OIKOS.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat (dite convention d'objectifs) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec chacune des six associations pré-citées.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

5 - ESPACES PUBLICS

Abondement du Fonds d'Initiative Communale

Convention entre la Ville et la Métropole de Lyon

Cette année, la Ville souhaite abonder le FIC dans le cadre métropolitain en vue d'accompagner ses travaux par des interventions sur des opérations connexes à celles qu'elle réalise dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2016, les opérations suivantes sont envisagées :

- aménagement du chemin des Platanes (stationnements / continuité piétonne / dispositif de réduction de vitesse);
- création d'une continuité piétonne à l'angle du chemin de la Molinette et du chemin de Lorette.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir abonder le Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 78 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à son versement par la Commune à la Métropole de Lyon.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6 - JEUNESSE

Animations Ville Vie Vacances - Année 2016

Le programme « Ville Vie Vacances », composante de la politique jeunesse, favorise au cours des différentes vacances scolaires une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Les projets proposés par les structures associatives mettent l'accent sur la qualité éducative tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

Le financement est tripartite : Ville (2 000 €), État / CAF (10 000 €) et structures porteuses.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser par décision la participation de la Ville aux différents porteurs de projets des opérations « Ville Vie Vacances » année 2016.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

7 - JURIDIQUE

Délégation de Service Public de la restauration collective - Lancement de la procédure

Depuis le 1^{er} août 2013, la Commune de Saint-Genis-Laval a conclu un contrat de Délégation de Service Public, sous la forme d'un affermage, pour la restauration collective municipale. Ce service a été délégué à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES, dont la marque commerciale est SODEXO ÉDUCATION.

Le contrat arrive à échéance le 31 juillet 2017. Il est donc proposé de continuer de confier la gestion du service à travers un contrat de Délégation de Service Public.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion du service public de la restauration collective municipale et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

8 - JURIDIQUE

Délégation de Service Public de la restauration collective

Élection des membres de la commission de Délégation de Service Public

Le 24 mai 2016, le Conseil municipal a délibéré sur les conditions de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public de la restauration collective, qui sera chargée de procéder à la sélection des candidatures et à l'examen des offres.

Les listes ont déposées jusqu'à l'ouverture de la séance.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public pour la restauration collective.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nicole CARTIGNY, il a été procédé au vote à bulletin secret concernant l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public pour la gestion de la restauration collective.

Trois listes de candidats ont été déposées :

- liste conduite par Yves DELAGOUTTE [Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Marie-Paule GAY, Guillaume COUALLIER, Mohamed GUOUGUENI, Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY, Pascale ROTIVEL];
- liste conduite par Thierry MONNET [Thierry MONNET, Gilles PEREYRON];
- liste conduite par Bernadette PIERONI [Bernadette PIERONI, Yves CRUBELLIER].

Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins dans l'urne | 34 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls | 2 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 32 |

| | |
|---|---------|
| La liste conduite par Yves DELAGOUTTE a obtenu | 27 voix |
| La liste conduite par Thierry MONNET a obtenu | 2 voix |
| La liste conduite par Bernadette PIERONI a obtenu | 3 voix |

Selon la représentation au plus fort reste et au regard du nombre de sièges à pourvoir (5), le quorum électoral est de 6,4 .

La liste conduite par Yves DELAGOUTTE a obtenu 4 sièges
La liste conduite par Bernadette PIERONI a obtenu 1 siège

Sont donc proclamés élus titulaires les membres de la liste conduite par Yves DELAGOUTTE : Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Marie-Paule GAY, Guillaume COUALLIER et le membre de la liste conduite par Bernadette PIERONI : Bernadette PIERONI.

Sont proclamés élus suppléants les membres de la liste conduite par Yves DELAGOUTTE : Mohamed GUOUGUENI, Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY, Pascale ROTIVEL et le membre de la liste conduite par Bernadette PIERONI : Yves CRUBELLIER.

9 - FONCIER

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2015

L'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire et ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2015, la Commune a cédé une parcelle de terrain d'une superficie de 1 500 m², identifiée au cadastre section BV n°374 avenue Chanoine CARTELLIER, au profit de la société SCOT, société civile immobilière dont le siège social est situé 56 boulevard Chanoine CARTELLIER. La cession a eu lieu le 23 janvier 2015 pour un montant de 183 000 euros afin de permettre la construction d'un immeuble de bureaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2015.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

10 - FINANCES

Vote du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 s'élève à 31 millions d'euros pour un prévisionnel de 33 millions d'euros.

L'autofinancement est de 3,7 pour un prévisionnel de 2,64.

Le virement de la section d'investissement est plus élevé au prévisionnel; ceci est dû à une diminution des dépenses réalisées et une amélioration des recettes constatées.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables : + 0,2% par rapport à 2014 grâce à une diminution de 3,4 % des charges à caractère général et une évolution des charges de personnel limitée à 2,6 %.

Les recettes réelles de fonctionnement affichent une baisse de 1,5 % par rapport à 2014, essentiellement sur les postes de la DGF.

Le produit des impôts locaux augmente de 3,3 % et est dû à la revalorisation des bases de 0,9 % et 2,4 % à l'évolution physique.

Concernant la section d'investissement, les dépenses sont réalisées à hauteur de 8,7 millions d'euros, soit une moyenne de 5,9 millions d'euros au cours des cinq derniers exercices.

Plusieurs opérations majeures ont été livrées : B612, Accueil de la Mairie, PM et MixCube, ainsi que les travaux de la voie Marc Riboud (éclairage public et espaces verts de compétence municipale).

Par ailleurs, des opérations sont engagées, comme la réhabilitation de la Mouche, les travaux d'accessibilité sur les bâtiments.

La Ville avait fait le choix de maintenir la stabilité fiscale et de poursuivre sa politique d'investissement malgré un contexte national atone et en diminution du financement de l'État.

Grâce aux efforts collectifs, le bilan est conforme et satisfaisant par rapport aux prévisions.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7

Abstentions

**Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX,
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Elu n'ayant pas pris part au vote
Roland CRIMIER**

11 - FINANCES

Approbation du compte de gestion 2015

En comptabilité publique, le compte de gestion 2015 est le document qui retrace l'ensemble des débits et crédits de l'exercice 2015. Il correspond en quelque sorte au compte de résultat en comptabilité privée.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 et de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame MORAND, Trésorière Principale - visé et certifié conforme par l'Ordonnateur - n'appelle ni observation, ni réserve de notre part et en conséquence l'approuver.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

12 - FINANCES

Affectation du résultat 2015

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour financer pour partie les dépenses d'investissement. Il ne donne donc pas lieu à exécution pendant l'exercice. Aussi à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2016.

Ainsi, après examen du Compte Administratif 2015, la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 2 513 900,62 €. Ce dernier doit obligatoirement être affecté pour 1 713 712,78 € à l'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de clôture de 2 513 900,62 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1 713 712,78 € et en complément pour le financement des investissements 2016.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

13 - VŒU

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de Saint-Genis-Laval est attachée.

L'organisation de ces jeux aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Commune en ce domaine.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir soutenir la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstentions : 0

Votes Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 01/07/16
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER**